

Les Aires terrestres éducatives : une aventure humaine en faveur de la biodiversité

- **Zone d'environ 0,5 à 2 ha**, choisie par des élèves (CE2 à la terminale), à **proximité de leur école/établissement** (trajet possible à pieds/vélo)
- Une démarche en **pédagogie de projet** avec mise en place d'un conseil de la Terre animé par les élèves
- **Encadrement par l'enseignant** qui travaille **en binôme avec un professionnel de l'EEDD**
- A la fin de l'année scolaire, **obtention d'un label Aire Educative** si respect de la méthodologie.
- En fin d'année scolaire ou septembre de l'année scolaire suivante, passage de relais à la génération d'élèves suivante. **L'ATE peut vivre plusieurs années !**

Une année type :

- **1^{er} trimestre** : signature de la charte des ATE, 1^{ères} réunions du Conseil de la Terre, 1^{ères} sorties sur site
- **2^{ème} trimestre** : choix du site de l'ATE, état des lieux approfondi, enjeux étudiés
- **3^{ème} trimestre** : réflexion sur les objectifs/actions, demande du label

Le label national Aires Terrestres Educatives : pour des projets de qualité

→ Fin mai, demande de label par l'enseignant, étudiée par le **GRAE*** :
4 piliers sont étudiés :

- **Déroulé respecté** (ATE choisie, au moins 3 sorties terrain sur site, des conseils de la Terre, Etat des lieux réalisé + enjeux identifiés)
- **Implication des élèves** (les élèves doivent être au cœur du projet, acteurs des débats et décisions prises)
- **Adhésion et diffusion d'informations** (sensibilisation à destination de la communauté éducative, familles enseignants, élèves, village...)
- **Intégration de l'ATE dans les enseignements scolaires**

Remise du label fin juin avec remise de diplômes et fanions aux élèves

Les ATE vous intéressent : Inscrivez vous avant le 15 octobre 2024 !

- Rendez-vous sur la plateforme SAGAE sagae.ofb.fr
- Créez vous un compte en tant qu'enseignant
- Identifier une structure (le « référent ») qui peut accompagner les projet (**c'est obligatoire**) : Association et/ou professionnel de l'EEDD, gestionnaire d'espaces naturels, collectivités...
- Rencontrez le « référent » choisi (entre juin et septembre) pour voir si vous êtes faits pour travailler ensemble et discuter de sites potentiels pour l'ATE (sites < 15 min école/collège/lycée, pieds ou vélo)
- Informez en votre mairie
- Créez votre projet d'ATE sur SAGAE (formulaire d'inscription à compléter en 30 minutes)

Comment financer votre projet ATE ?

- Une demande de financement peut être faite auprès de l'OFB via « La Trousse à Projets » (TAP) <http://www.trousseaprojets.fr/>, avant le 16 septembre 2024. Possibilité d'un financement forfaitaire OFB pour les nouveaux projets (5000€ nets pour deux ans) pour les nouveaux projets
- La demande doit être faite via une adresse académique, donc par un enseignant
- Obligation d'obtenir d'abord au moins 100€ de dons sur la TAP pour être éligibles au financement OFB.
- Les 5000€ permettent de financer les interventions du référent et d'autres intervenants ponctuels, dépenses d'investissements, frais de transport, participation à des formations pour les enseignants...

Comment trouver un site pour une Aire Terrestre Educative ?

- Se rapprocher de la commune pour l'informer du projet et la questionner sur des sites d'accueil potentiels de l'ATE (le choix final revient aux élèves)
- Contactez vos interlocuteurs Biodiv'Est des Maisons de la Région Grand Est :
<https://biodiversite.grandest.fr/life-biodivest/la-cellule-dassistance-technique/>
- Consultez la cartographie VNF des sites ATE potentiels à proximité de collèges et écoles élémentaires le long des voies gérées par VNF Strasbourg. Vous pouvez y accéder via :
<https://macarte.ign.fr/carte/NcbZ26/Zone-ecole-DPE>
- Solliciter le « référent » qui vous accompagne sur l'ATE

Contacts pour vous aider dans vos démarches

Trouver un référent et d'autres intervenants ponctuels

- GRAINE Champagne Ardenne contact@grainechampagneardenne.fr → académie de Reims

Conseils pédagogiques

- Académie de Reims : edd@ac-reims.fr

Conseils transversaux (Inscriptions, labellisations, financements, divers...)

- OFB, Correspondant ATE Grand Est, julien.eidenschenck@ofb.gouv.fr, 06 25 03 23 76
- OFB Cellule Nationale Aires Educatives, aireseducatives@ofb.gouv.fr

Exemple de l'ATE du collège Le lac à Sedan

Nous intitulons ce projet « Aménagement et appropriation de l'environnement du Lac de Sedan par les élèves du REP+ ».

L'objectif principal est de faire prendre conscience aux élèves de la richesse de leur environnement proche et de l'importance de leurs gestes dans sa préservation.

Par une approche scientifique, notamment l'observation de la faune et de la flore, ils vont pouvoir découvrir ce que la nature peut leur apporter dans leur milieu de vie. Cette démarche contribue à mettre en place des habitudes collaboratives en permettant également de découvrir des acteurs qui agissent en faveur de la préservation de l'environnement.

Ce projet a pour intérêt de développer l'écocitoyenneté par l'action concrète en favorisant l'engagement des jeunes. Il est mené conjointement avec l'école primaire L'esplanade à Sedan.

Exemple de l'ATE de l'école primaire de Vaux-sous-Aubigny.

Nous sommes 16 élèves de CM1.

Notre Aire Terrestre Educative se situe sur la commune de Vaux-sous-Aubigny, un petit village situé dans le sud du département de la Haute-Marne (52, région Grand Est).

Notre ATE est située sur le territoire du parc National des forêts.

En partant de l'école nous mettons une dizaine de minutes à pied pour nous y rendre.

Nous l'avons baptisée : "Le trésor de l'Echenaut".

Après plusieurs visites de sites potentiels, nous avons choisi ce lieu car il présente des caractéristiques très variées : présence de sources (dont une qui coule dans l'ancien lavoir de l'Echenaut), de prairies et de forêts. Cette année, nous avons décidé de travailler sur l'eau et ses petites bêtes, les insectes ainsi que les gros mammifères pour comprendre et apprendre de la biodiversité présente sur notre ATE.